

FICHE SIGNALÉTIQUE



SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Nom commercial :	BLU2
Manufacturier	Yara North America, Inc 100 North Tampa Street Suite 3200 P.O. Box 24926 Tampa, FL 33623 Tél.: 1 813 222-5700 Téléc.: 1 813 875-5735
	
Date de validation	23/10/2017
Date d'impression	23/10/2017
Nom du responsable	Bill Easterwood (Technical conditions of use) Rebecca Lee (Sécurité et Informations réglementaires)
En cas d'urgence	Autres informations : 1 855 680-2582 ou Chemtrec 24-hour Emergency Response : 1 800 424-9300

SECTION 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

État physique	Liquide [Clair]
Vue d'ensemble des urgences	N'EST PAS CENSÉ PRODUIRE D'EFFETS NÉFASTES SIGNIFICATIFS SUR LA SANTÉ QUAND LES INSTRUCTIONS D'UTILISATION RECOMMANDÉES SONT RESPECTÉES.

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux	Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau	Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation	L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets cancérogènes	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets mutagènes	Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/Symptômes de surexposition

Inhalation	Aucune donnée spécifique.
Ingestion	Aucune donnée spécifique.
Peau	Aucune donnée spécifique.
Yeux	Aucune donnée spécifique.

Voir Information toxicologique (section 11)

SECTION 3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom	Numéro CAS	% en poids
Urée	57-13-6	32,5
Eau	7732-18-5	67,5

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux	Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Contact avec la peau	En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Inhalation	Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Ingestion	Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Protection des sauveteurs	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
Note au médecin traitant	En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité du produit	Ininflammable
Moyens d'extinction	
Utilisables	Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
Produits de la combustion	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes : - Dioxyde de carbone; - Monoxyde de carbone; - Oxydes d'azote; - Ammoniac.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique extinctrice ou de gaz carbonique.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (Voir Section 8).
---------------------------	---

Précautions environnementales	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
-------------------------------	---

Méthodes de nettoyage

Petit déversement	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Le produit sans contamination peut être utilisé pour son application prévue. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
Grand déversement	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et

Voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

SECTION 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
Entreposage	Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures techniques	Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des ingrédients assujettis à des limites d'exposition, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.
Mesures d'hygiène	Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

Yeux	Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Recommandé : Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Respiratoire	Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Recommandé : Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser un respirateur protégeant contre la poussière ou le brouillard.
Mains	Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. >8 heures (temps de protection) caoutchouc butyle, caoutchouc naturel (latex), caoutchouc nitrile.
Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)	
Nom du produit	Limites d'exposition
Urée	AIHA WEEL (États-Unis, 5/2010) TWA : 10 mg/m ³ 8 heure(s)

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide [Clair]
Couleur	Incolore.
Odeur	Ammoniacale. [Faible.]
pH	9,8 à 10 [Conc. (% poids / poids) : 10%]
Point d'ébullition/condensation	Température de décomposition : 100°C (212°F)
Point de fusion/congélation	-11,5°C (11,3°F)
Densité (g/cm ³)	1,09 g/cm ³ [20°C (68°F)]
Pression de vapeur	6.4 kPa (48 mm Hg) (à 40°C)
Miscible dans l'eau	Oui

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité du produit et réactivité	Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section réactivité 7).
Risque de réactions dangereuses	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Incompatibilité avec différentes substances	Très réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes, les différentes substances acides et les alcalins.
Produits de décomposition dangereux	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
Polymérisation dangereuse	Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

SECTION 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec les yeux Aucun effet important ou danger critique connu.

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Urée	DL50 Orale	Souris	11 g/kg	-----
	DL50 Orale	Rat	8471 mg/kg	-----

SECTION 12. INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

Effets sur l'environnement Facilement biodégradable

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test / Résultat	Espèces	Exposition
Urée	– Aiguë CE50 3910000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - Neonate – <24 heures	48 heures
	– Aiguë CL50 >1000 mg/L Eau de mer	Crustacés Amphipod - Chaetogammarus marinus - Young - 5 mm	48 heures
	– Aiguë CL50 16700 à 19600 ug/L Eau douce	Poisson – Rohu - Labeo rohita – Egg	96 heures

Conclusion/Résumé Non disponible.

Biodégradabilité

Conclusion/Résumé Le produit ne montre aucun phénomène de bioaccumulation.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS LORS DE L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Des quantités importantes de résidus de déchets ne doivent pas être éliminées par un système d'évacuation séparatif, mais traitées dans une usine appropriée de traitement des effluents. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Consulter les autorités locales ou régionales.

Reportez-vous à la Section 7 : **MANUTENTION ET ENTREPOSAGE** et à la Section 8 : **CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE** pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

SECTION 14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé	-	-	-		-
Classification pour le TMD	Non réglementé	-	-	-		-
Classement mexicain	Non réglementé	-	-	-		-

SECTION 15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Classification HCS	Non réglementé.
Réglementations États-Unis	TSCA 8(a) IUR Exempt/Partial exemption : Indéterminé Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses : Aucun produit n'a été trouvé. SARA 302/304 plan d'urgence et préavis : Aucun produit n'a été trouvé. SARA 302/304/311/312 substances dangereuses : Aucun produit n'a été trouvé. SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers : Aucun produit n'a été trouvé. CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels : Aucun produit n'a été trouvé.
Clean Air Act Section 112(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)	Non inscrit.
Clean Air Act Section 602 Class I Substances	Non inscrit.
Clean Air Act Section 602 Class II Substances	Non inscrit.
DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)	Non inscrit.
DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)	Non inscrit.
Réglementations d'État	Publication des substances cancérigènes dans le Connecticut : Aucun des composants n'est répertorié. Connecticut - Inspection des substances dangereuses : Aucun des composants n'est répertorié. Substances en Floride : Aucun des composants n'est répertorié. Loi de l'Illinois sur la sécurité des substances chimiques : Aucun des composants n'est répertorié. Loi de l'Illinois sur la divulgation aux employés de renseignements sur les matières toxiques : Aucun des composants n'est répertorié. Publication de Louisiane : Aucun des composants n'est répertorié. Déversement en Louisiane : Aucun des composants n'est répertorié. Déversement dans le Massachusetts : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances dans le Massachusetts : Aucun des composants n'est répertorié.

Michigan - Matériel critique : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances dangereuses dans le Minnesota : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances dangereuses dans le New Jersey : Aucun des composants n'est répertorié.

Déversement dans le New Jersey : Aucun des composants n'est répertorié.

Loi du New Jersey sur la prévention des catastrophes toxiques : Aucun des composants n'est répertorié.

New York - Substances dangereuses à effets aigus : Aucun des composants n'est répertorié.

Publication de déversement des produits chimiques toxiques dans l'état de New York : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances dangereuses dans l'état de Pennsylvanie - Droit de savoir : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances dangereuses dans le Rhode Island : Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire des États-Unis
(TSCA 8b)

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

SECTION 16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

National Fire Protection
Association (États-Unis)



Références

Regulation (EC) No 1272/2008 Annex VI
EU REACH IUCLID5 CSR
National Institute for Occupational Safety and Health, U.S. Dept. of Health,
Education, and Welfare, Reports and Memoranda
Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
Atrion International Inc. 4777 Levy Street, St Laurent, Québec HAR 2P9,
Canada

Date d'édition

06.12.2011

Date de publication précédente

08.06.2011

Version

2.02

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

A notre connaissance, les informations communiquées dans cette Fiche Information Produit sont exactes à la date de sa publication. Ces informations sont données à titre indicatif en matière de sécurité et ne s'appliquent qu'au matériel et aux utilisations visés dans la présente Fiche. Ces informations ne s'appliquent pas nécessairement à ce matériel s'il est associé à un ou plusieurs autres matériels, ou s'il en est fait d'autres utilisations que celles ici décrites. La décision finale quant à l'utilisation appropriée de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériels peuvent présenter des risques non connus et doivent être utilisés avec précaution. Yara International ASA décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommages résultant de l'utilisation de données, informations, ou recommandations énoncées dans cette Fiche Information Produit.